

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mesures de restrictions à l'occasion des fêtes de fin d'année 2017

Les fêtes de Noël et surtout du Nouvel An donnent lieu chaque année à la détérioration de biens par incendie, à l'utilisation inappropriée d'articles pyrotechniques, occasionnant de graves blessures et pouvant créer un risque de panique eu égard au contexte de menace terroriste toujours persistant sur le territoire national ainsi qu'à une consommation excessive d'alcool, entraînant violences et tapages sur la voie publique, atteintes à la salubrité publique et insécurité routière.

Aussi, afin de garantir la sécurité des personnes à l'occasion de ces fêtes, Françoise SOULIMAN, préfet de la Haute-Marne, a décidé d'interdire sur l'ensemble du département :

***du samedi 23 décembre 2017 - 20 h 00 au mardi 26 décembre 2017 - 08 h 00,
du samedi 30 décembre 2017 - 20 h 00 au mardi 2 janvier 2018 - 8 h 00,***

- la vente, la détention et l'usage de pétards, feux d'artifice et articles pyrotechniques sur la voie publique, (sauf pour les professionnels),
- la distribution, la vente et l'achat de carburants à emporter,
- la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique, en dehors des lieux spécialement réservés à cet effet.

du dimanche 31 décembre 2017 - 18 h 00, au mardi 2 janvier 2018 - 8 h 00 ;

- la vente au détail de boissons alcoolisées à emporter.

Contact presse :

Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55